

membre des comités historiques, président des comités de liberté religieuse et de liberté d'enseignement, chef du *parti catholique*, de *l'Eglise laïque*, comme on disait quelquefois, il s'était rallié au gouvernement de Louis Philippe, et il continuait à déclamer contre toute origine divine, tout droit divin dans les pouvoirs temporels. Il ne demandait plus en 1850 que le droit restreint de pouvoir faire concurrence dans quelques établissements particuliers, avec l'argent des Pères de familles, aux établissements et à l'Université de l'Etat dotée de toutes les ressources d'un immense budget,—payé par les mêmes pères de famille. Ce fut là l'homme que choisirent les habiles pour recouvrer et rendre à l'Etat sa suprématie et son omnipotence enseignante et M. Thiers proclama ce choix du haut de la tribune, en disant que sa main avait touché celle de M. de Montalembert.

“ La tâche à laquelle M. Thiers consacra alors toutes les puissances et toutes les habiletés de son esprit d'intrigue fut facilitée par la présence au ministère des cultes et de l'instruction publique de M. de Falloux. Orléanistes et légitimistes l'avaient poussé là, comme le plus apte à fonder sur la question de l'enseignement la fusion des deux partis dont on commençait à parler dès lors. Louis Bonaparte qui cherchait en ce moment à plaire à tous les partis, surtout aux légitimistes faciles en alliance, l'avait à son tour choisi ou accepté pour un temps ; il sentait qu'il avait besoin d'eux pour rendre à ce qu'il appelait la *grande institution* de son oncle l'influence et les avantages qu'elle venait de perdre, et pour recueillir tout à la fois la reconnaissance des dupes, foule immense, qui ne manqueraient pas d'appeler, grâce aux habiles, *liberté d'enseignement*, un changement quelconque de forme et le retour même de la France au régime de l'éducation d'Etat tel qu'il l'avait conçue, détachant de Rome le prêtre même, et façonnant dès l'enfance le Français de toutes les conditions à être l'homme-lige de la Révolution et de toutes les dictatures.”

Le R. P. Deschamps adresse ici aux légitimistes un reproche qui n'est pas mérité, ou qui devrait être moins général. Les chefs parlementaires, cela est vrai, se montrèrent faciles en alliance ; mais, dans le parti légitimiste et dans l'Assemblée, ils rencontrèrent une forte opposition ; opposition si forte que le parti fut, pendant un temps, divisé en deux camps bien distincts.

“ Les instruments trouvés poursuit le R. P. Deschamps, on mit tout de suite la main à l'œuvre. Une commission fut nommée pour préparer le projet de loi. MM. Thiers et Cousin en faisaient partie avec plusieurs membres de l'Université, et les catholiques, qui s'y trouvaient d'ailleurs en minorité, furent leurs dupes.